

BULLETIN MUNICIPAL N°81

Causse de la Selle - Novembre 2019

Madame, Monsieur,

Comme cela vous a été annoncé à plusieurs reprises, le conseil municipal a réfléchi une bonne partie de cette année écoulée sur le projet de nouveaux locaux scolaires. Efficacement aidé par Hérault ingénieries, émanation du conseil départemental et des communes, représentée par Monsieur Docquier, il a associé étroitement tous les partenaires intéressés : le directeur de l'école et son équipe pédagogique, les parents d'élèves, la présidente du syndicat intercommunal à vocation unique de l'école, les responsables de l'accueil de loisirs sans hébergement. Plusieurs propositions ont été soumises par l'architecte sélectionné au terme d'une consultation publique, Monsieur Authenac, et celle qui a été retenue à l'unanimité vous est présentée dans ce bulletin. Tous les détails, depuis les sanitaires pour les petits jusqu'à la gestion énergétique du bâtiment ont été étudiés et c'est ce projet qui est soumis en vue de l'obtention des aides financières extérieures indispensables. En effet ce bâtiment modulaire qui serait implanté sur un terrain communal contigu au terrain de tambourin affiche un coût d'objectifs de 1.154 557,50 € hors-taxes et il constitue, de très loin, le projet dont le coût est le plus élevé dans l'histoire de notre commune. Tout est mis en œuvre pour le réaliser mais nos moyens seuls ne nous le permettent évidemment pas, d'autant que la commune est seule maître d'ouvrage. Au-delà des aides financières sollicitées il sera vraisemblablement nécessaire de procéder à des cessions de propriétés communales, et à la location de l'actuel bâtiment scolaire pour faire face au reste à charge communal sous forme d'emprunt.

C'est pour votre conseil municipal et moi-même un projet très enthousiasmant car il concerne le cœur même de nos convictions profondes qui ont toujours animé notre volonté et notre démarche : l'accueil optimal des écolier.e.s et de celles et ceux de la vallée de la Buèges là où ils passent un grand moment tous les jours, les conditions d'éveil et d'apprentissage, certes assumée par l'équipe pédagogique et Court bouillon. C'est la poursuite de la réponse au défi le plus important sur notre territoire rural, celui de l'avenir de nos enfants.

Vous pouvez être assurés que nous mettrons tout en œuvre pour y parvenir.

Le maire,
Philippe Doutremepuich
et le conseil municipal

PROJET DES NOUVEAUX LOCAUX SCOLAIRES



Bien entendu, lorsque le dossier entrera dans sa phase réalisation, une présentation précise du site et des locaux avec le détail du chiffrage sera organisée.

PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Dans le dernier bulletin, nous vous avons présenté le projet de stationnement et de circulation dans le village. Cette présentation a suscité peu de remarques et, après visite sur le terrain, celles qui nous ont paru recevables ont été prises en compte. Le conseil municipal considère donc à présent que ce plan est validé et les arrêtés vont être pris, les panneaux installés et le marquage au sol effectué par nos services.

Une nouvelle fois, il faut malheureusement rappeler que la vie en société nécessite des règles et qu'en particulier le maintien de la vie et de la santé impose plus que jamais, lorsqu'il s'agit de circulation et d'utilisation d'engins à moteur pouvant présenter un danger. Nous constatons encore trop souvent le non-respect des sens de circulation, le stationnement sur des trottoirs que l'argent public a permis de réaliser pour la sécurité des piétons mais aussi des vitesses excessives qui ne sont bien sûr pas le seul fait des habitants de notre commune. Comme vous le savez, nous n'avons pas les moyens d'entretenir une police municipale et ceci doit être compensé par la vigilance et l'esprit de citoyenneté de toutes et tous. Si cela n'était pas le cas, nous nous verrions contraints de protéger les plus faibles en touchant les auteurs de délits routiers au portefeuille.

BROYEUR-COMPOSTEUR

Dans le souci de répondre aux obligations légales de débroussaillage mais aussi pour favoriser le recyclage des déchets verts, nous avons obtenu qu'un broyeur composteur soit mis à disposition des quatre communes de la Buèges par la communauté de communes du Grand pic saint loup à titre gratuit. C'est notre commune qui l'héberge et qui a proposé aux trois autres une convention d'utilisation. Après la signature de cette convention avec nos partenaires, le broyeur composteur est désormais opérationnel. Vous pouvez apporter vos déchets verts les mercredi et samedi à la décharge des inertes puis, si vous le souhaitez, venir ensuite récupérer votre compost.



ARBRE

Il est des arbres qu'il convient au contraire de protéger. Les premiers, ceux du monument aux morts. L'un d'entre eux dépérit régulièrement pour des raisons inconnues. Par respect pour nos héros, nous le replantons systématiquement.

Le saule pleureur de l'esplanade a lui été abattu par la récente tempête et nous avons demandé au conseil départemental son aide pour le remplacer dans le cadre de la politique de plantation qu'il a décidé de mener

INAUGURATION

Vous êtes toutes et tous cordialement invité.e.s à l'inauguration de la première tranche des travaux d'embellissement et de sécurisation de la traversée du village

le samedi 30 novembre 2019 à 11 heures

En présence de :

Monsieur Jérôme Millet, sous-préfet de Lodève,
Monsieur Kleber Mesquida, président du conseil départemental,
Madame ou Monsieur le(a) représentant.e de la région Occitanie,
Monsieur Alain Barbe, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup,
Messieurs les sénateurs Henri Cabanel et Jean Pierre Grand.

Rendez-vous devant la mairie puis accueil des cofinanceurs et prise de parole dans la salle polyvalente, suivie d'un apéritif.

MANIFESTATIONS

Le **goûter de Noël** des enfants est organisé à la salle polyvalente le **mardi 17 décembre à 15 heures**, et le **spectacle de Noël** aura lieu le **vendredi 20 décembre après-midi**.

Le Foyer Rural vous proposera des présentations de diaporamas (**Voyages et expériences partagés** : séances gratuites d'une durée de 60 à 90 mn). Première projection le **vendredi 6 décembre à 18h30 : balade à Zanzibar**. Autres sujets prévus : île de la Réunion (24 janvier 2020), Chypre (20 mars 2020) et « à propos des gros oiseaux » (24 avril 2020).

Marché de Noël : le **samedi 14 décembre à partir de 10 heures** à la salle polyvalente.

La distribution par le conseil municipal des colis aux aînés aura lieu le **samedi 21 décembre à partir de 14 h. 00**.

Pour suivre l'actualité du village et de ses activités : causedelaselle.fr